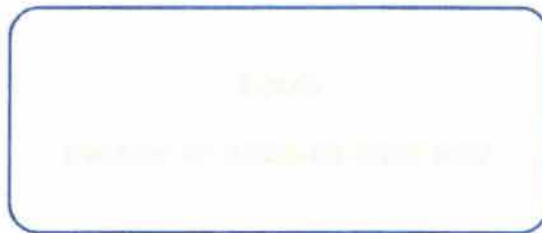




SARL CABINET BROUARD
64, Rue Anne Marie Javouhey
B.P. 815
61041 ALENCON CEDEX
Tél : 02 33 27 08 59 – Fax : 02 33 82 60 57
agenda61@wanadoo.fr



Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : Lieudit Village du Haut Val
61130 BELLEME

Référence cadastrale : Non communiquée

Lot(s) de copropriété : 3 N° étage : RDC+1

Nature de l'immeuble : Immeuble collectif

Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : Après 1949 et P.C. délivré avant le 01/07/1997



Désignation du propriétaire

Propriétaire : **SARL CABINET BROUARD**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **SARL CABINET BROUARD**

Cabinet de diagnostics : **SARL CABINET BROUARD**
64, Rue Anne Marie Javouhey B.P. 815 – 61041 ALENCON CEDEX
N° SIRET : SARL au capital de 50 000 Euros SIRET 481909604 00011 - APE 7120B

Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : 49366477 Validité : 01/01/2018 au 31/12/2018

Réalisation de la mission

N° de dossier : 2018-02-0112 #SU

Ordre de mission du : 21/02/2018

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 50 000 Euros SIRET 481909604 00011 - APE 7120B



Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative : 57,10 m²
(cinquante sept mètres carrés dix décimètres carrés)
Surface non prise en compte : 0,00 m²

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Pièce principale		25,08 m ²	
Pièce principale placard		0,64 m ²	
Chambre 1		9,84 m ²	
Chambre 1 placard		0,68 m ²	
Salle de bains n°1		3,03 m ²	
Local ECS		0,63 m ²	
Chambre 2		12,44 m ²	
Chambre 2 placard		0,50 m ²	
Salle de bains 2		4,26 m ²	
(1) Non prises en compte		SURFACES TOTALES	57,10 m²
			0,00 m²

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

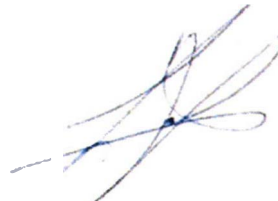
Visite effectuée le 21/02/2018

État rédigé à ALENCON CEDEX, le 22/02/2018

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.